

7. La formation des professeurs de mathématiques

M. DEVISME donne lecture de son rapport :

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour ce second rapport je serai très bref. Les seules remarques qui me sont parvenues depuis l'an dernier, consistent en quelques phrases écrites au dos des feuilles de réponse de la dernière Assemblée générale.

Mme FLAMANT demandait de préparer l'assimilation des concours féminins et masculins. C'est justement la question qui a fait l'objet du rapport de notre collègue, M. CHENEVIER.

M. CONSTANTIN demandait le rappel des vœux précédents, tant sur le recrutement des professeurs que sur la question de formation générale, il préconisait, en outre, une augmentation de la partie active du stage pédagogique.

M. MULLER, enfin, désirait que le droit de se présenter à l'agrégation ne soit conféré qu'après deux années d'enseignement, afin d'égaliser les chances des professeurs en fonction dont les charges professionnelles entravent sérieusement la préparation. C'est, à mon avis, déplacer le problème ; la question de savoir si le candidat peut se présenter avant d'avoir enseigné est de nature pédagogique, c'est tout simplement celle du stage. D'autre part, il est regrettable, évidemment, que le candidat déjà dans l'enseignement soit handicapé par rapport au candidat libre de son temps d'autant plus que s'il est reçu il verra disparaître une partie de son ancienneté de classe (j'en sais quelque chose), mais c'est une question qui intéresse tous les professeurs et pas seulement les Mathématiciens.

En résumé, enquête stagnante : sans doute ceux qui s'intéressent à cette question pensent avec raison qu'elle est liée à l'assimilation des concours féminins et masculins et ne s'occupent actuellement que de ce dernier point.

Personne ne demandant la parole, le Président et le rapporteur expriment le vœu de voir augmenter le nombre des communications sur cette question, puis l'Assemblée générale s'associe aux remerciements que M. DESFORGE adresse à M. DEVISME.